

LES REGLES SANITAIRES DU 20^{ème} Festival International du Cirque Auvergne Rhône-Alpes Isère 2022

« Un pass sanitaire est nécessaire pour accéder au Festival International du Cirque pour tout spectateur âgé de 12 ans et plus.

L'un des justificatifs suivants sera demandé par l'organisateur :

- un test RT-PCR ou certains tests antigéniques d'au plus 48 heures ;
- un certificat de vaccination ;
- un certificat de rétablissement Covid-19.

Le pass sanitaire peut être présenté au format numérique (via l'application Tousanticovid ou autre support) ou papier.

Les justificatifs doivent comporter les noms, prénom, date de naissance de la personne concernée et un QR code permettant leur vérification.

À défaut de présentation de l'un de ces documents, l'accès à l'établissement, au lieu ou à l'événement sera refusé.

Pour toutes les personnes qui ne seraient pas en capacité de justifier du pass sanitaire, les places ne seront pas remboursées. Aucun avoir ne sera établi.

Il en sera de même pour les mineurs de 12 ans ou moins si l'accès n'est pas autorisé faute de pass sanitaire à l'un des parents ou accompagnateur ainsi que pour tout mineur de 12 ans ou plus qui justifiait d'un pass mais dont le ou les parents ou l'accompagnateur ne serait pas en capacité de justifier d'un pass sanitaire. L'organisateur ne peut accueillir un mineur non accompagné d'une personne disposant d'un pass sanitaire. »